



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ÉLECTIONS DES MEMBRES
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME 2025**

**AVIS DE CONSULTATION
DE LA LISTE ÉLECTORALE PROVISOIRE
DES COLLÈGES DES ÉLECTEURS INDIVIDUELS**

Toute personne est autorisée à en prendre connaissance.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission d'établissement des listes électorales à y figurer.

De même tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou le retrait d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises **avant le 16 octobre 2024** par lettre recommandée avec accusé de réception au président de la commission d'établissement des listes électorales :

Préfecture de la Somme
Bureau des élections et de la réglementation générale
51 rue de la République
CS 42001
80020 Amiens cedex 9